

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-224 du 18 Août 1980

chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande de l'intérim du Camarade Roger GARBA, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche pour compter du 18 Août 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 80-209 du 25 juillet 1980 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 juillet au 31 août 1980.

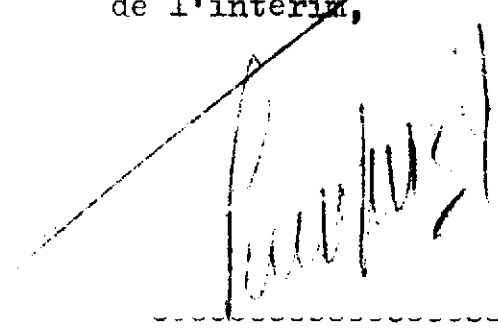
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 18 août 1980, le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche pendant l'absence du Camarade Roger GARBA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Août 1980

Pour le Président de la République,
le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé
de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MFEEP-MIP 6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-